



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Caroline PIROTAIS

Tél : 02 54 08 78 80

Mél : udap.indre@culture.gouv.fr

Ref : GC / CPI n° 14

Châteauroux, le 01/03/2021

Le chef de l'unité départemental de l'architecture et du patrimoine
à
Monsieur le Préfet

Objet : GOURNAY

Compléments à la DDAE pour la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière, son remblaiement en déchets inertes, et la création d'un casier de déchets d'amiante

Suite à la réception des pièces complémentaires en date du 08 février 2021, liées au dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière de Gournay, son remblaiement en déchets inertes K3+ et la création d'un casier de stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux de construction,

Considérant que les pièces complémentaires reçues ne modifient pas le projet initial, que la prolongation de l'exploitation et la création d'un casier de stockage ne sont pas de nature à porter une atteinte visuelle nouvelle,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet n'appelle pas d'observation de ma part.

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine,
Architecte des bâtiments de France

Grégoire CHALIER